Addendum de Bruxelles

Pour une durabilité sociale du tourisme

PRÉAMBULE

Dans le contexte de ses 60 ans d'existence, en rendant public ce deuxième addendum à la Déclaration de Montréal adoptée en 1996[1], ISTO, acteur clé du tourisme social et solidaire, affirme que la durabilité sociale du tourisme est le pilier majeur de son développement durable, l'axe d'entrée qui constitue un effet de levier pour activer les deux autres piliers, économique et environnemental.

Cet addendum s'adresse à ses membres ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du tourisme. ISTO les invite par ce document à échanger et collaborer pour une mise en œuvre d'une réelle durabilité sociale. Il lui apparaît cependant nécessaire de proposer une définition de la durabilité sociale du tourisme et des critères d'évaluation de cette durabilité.[2]

DÉFINITION

La durabilité sociale du tourisme est la prise en compte par les parties prenantes des aspects sociaux de l'activité touristique pour les populations des lieux visités, les travailleurs du secteur ainsi que pour les visiteurs eux-mêmes dans une perspective de pérennité.

Par cette prise en compte, on vise à garantir dans l'activité touristique la justice sociale, l'égalité des chances, une bonne qualité de vie pour tous en :

- Maîtrisant les impacts négatifs du tourisme sur les populations présentes et futures et sur leurs ressources, tant sociales que culturelles, financières et environnementales ;
- Amplifiant les bénéfices sociaux durables pour tous (populations résidentes, travailleurs, visiteurs) en termes d'accessibilités, d'inclusion et de renforcement des liens sociaux ;
- Encourageant une gouvernance participative dans le développement touristique ;
- Prônant l'adoption d'un comportement responsable et respectueux tant à l'égard des visiteurs que de leur part à l'égard des populations et lieux visités.

La durabilité sociale du tourisme est liée aux effets sur les sociétés, les cultures et les territoires et elle s'apprécie par le biais d'un certain nombre de critères pour les différentes parties prenantes.

[1] Bureau international du tourisme social, Déclaration de Montréal « Pour une vision humaniste et sociale du tourisme », Montréal, 1996, enrichie par l'Addendum d'Aubagne « Vers un tourisme de développement et de solidarité », 2006.

[2] Le texte est le fruit des travaux présentés lors du Congrès d'ISTO aux Açores en 2022, des contributions fournies par des chercheurs de l'Alliance de formation et de recherche en tourisme social (au sein d'ISTO), de réflexions sur les critères d'évaluation de la durabilité sociale du tourisme lors de deux séminaires, l'un en Belgique et l'autre au Mexique en mai 2023 ainsi que des apports des différentes instances et groupes de travail d'ISTO.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ SOCIALE DU TOURISME

Les critères d'évaluation ont pour but d'orienter les parties prenantes du tourisme dans la considération de la durabilité sociale selon cinq grandes catégories:
Les populations résidantes, les travailleurs du tourisme, les visiteurs, le secteur opérationnel du tourisme, les pouvoirs publics

Les populations résidantes

La population résidante comprend les habitants permanents ou temporaires du lieu visité.

La durabilité sociale du tourisme en regard des populations résidentes s'apprécie selon les critères suivants:

- Le degré d'acceptabilité sociale par la population de l'activité touristique et de tout nouveau développement touristique;
- Le respect des activités économiques, sociales et culturelles locales;
- Le niveau de participation de la population au processus décisionnel et la prise en compte dans les politiques publiques des aspects positifs – tels que les revenus et les emplois générés par l'activité touristique - mais aussi les éléments négatifs - gentrification, déplacement des résidents, hausse du coût de la vie, crise du logement, etc.;
- La prise en compte des impacts des activités et installations touristiques sur l'aménagement du territoire;
- La contribution du tourisme à la qualité de vie de la population (réduction de la pauvreté, réduction du chômage, accès aux services de santé et d'éducation, enrichissement culturel…);
- Les dérives du tourisme, comme l'exploitation des travailleurs;
- L'accès à l'eau et autres ressources ainsi qu'aux sites touristiques et culturels pour la population résidente.

Les travailleurs du tourisme

Le travailleur du tourisme est celui qui occupe un emploi, permanent ou non, relié directement à l'activité touristique tant dans les secteurs public et institutionnel que privé à but lucratif et associatif, qu'il soit dirigeant, salarié ou indépendant.

La durabilité sociale du tourisme pour les travailleurs s'estime selon les critères suivants:

- Des emplois fixes, non précaires et des rémunérations équitables;
- Les conditions de travail (valorisation des compétences, temps de travail, congés, durée du contrat, logement);
- Le niveau de formation et de qualification ainsi que la garantie d'une formation continue;
- Les conditions d'accueil et de logement des travailleurs saisonniers;
- Le degré d'inclusion sans discrimination à tous les niveaux d'emplois et de fonctions;
- Le pouvoir d'agir des travailleurs dans un contexte de dialogue social.

Les visiteurs

Le visiteur est celui qui effectue un déplacement hors de son domicile pour rencontrer l'autre, connaître de nouvelles cultures ou visiter des lieux divers. Le terme comprend le touriste et l'excursionniste.

La durabilité sociale du tourisme pour les visiteurs s'évalue selon les critères suivants:

- La participation et la non-participation aux activités touristiques, de loisirs et de vacances;
- Le niveau de rencontres et d'échanges entre les visiteurs et la population locale;
- La diversité des visiteurs et l'accessibilité des sites touristiques pour tous sans discrimination;
- L'accessibilité aux services publics et de santé;
- L'accès à l'information et la sensibilisation à la culture, aux coutumes et traditions des sociétés visitées;
- La protection dont bénéficient les visiteurs.

Le secteur opérationnel du tourisme

Le secteur opérationnel du tourisme inclut l'ensemble des entreprises de l'industrie du tourisme et des organismes sociaux actifs dans le secteur du tourisme.

La durabilité sociale du tourisme pour ce secteur s'évalue en tenant compte des critères suivants:

- L'existence d'une politique de circuits courts (achats locaux et solidaires);
- Une gestion éco-responsable et équitable de l'offre touristique;
- Une politique de rémunération transparente conforme aux compétences, charges et responsabilités du personnel;
- Des politiques de ressources humaines non discriminatoires favorisant la diversité et l'égalité à tous les niveaux d'emplois et de fonctions;
- Un engagement dans une politique de responsabilité sociale et de relations équilibrées et durables des acteurs impliqués tout au long de la filière touristique;
- La participation en faveur d'une politique de développement de produits touristiques et de loisirs ayant des objectifs éducatifs et/ou d'intégration sociale (contenu citoyen).

Les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics sont les autorités, locales, régionales ou nationales, qui peuvent déterminer et conduire l'action politique, législative, réglementaire ou administrative.

Pour évaluer la durabilité sociale du tourisme en considérant les actions des pouvoirs publics, les critères sont les suivants:

- L'appui à un réseau d'infrastructures d'accueil et notamment celles de l'économie sociale;
- L'existence de dispositifs d'aides au départ en vacances; l'importance des budgets alloués et réellement dépensés pour la réalisation de programmes sociaux reliés au tourisme;
- Le niveau de protection et de sécurité publique accordées aux visiteurs;
- La mise en œuvre d'une politique d'accueil touristique encadrée assurant la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel et la culture locale;
- La gestion des flux touristiques pour éviter une sur-fréquentation des sites touristiques et des espaces publics et favoriser une cohésion sociale et territoriale;
- L'existence de mécanismes formels favorisant la participation de la population dans la gestion et le choix du développement de l'activité touristique sur son territoire;
- Le degré d'implication des pouvoirs publics pour faciliter l'accessibilité sociale, économique et physique des infrastructures de la sphère touristique.

LES ENGAGEMENTS D'ISTO

La durabilité sociale en tant que pilier incontournable du développement durable est un élément clé de l'action d'ISTO qui s'engage à :

1. Constituer un espace de réflexion et d'expérimentation pour la durabilité sociale et devenir un acteur clé dans le lobbying, la diffusion et la promotion de la durabilité sociale auprès de l'ensemble des acteurs de l'écosystème touristique, notamment les opérateurs, les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux ainsi que les institutions internationales et régionales actives dans le secteur du tourisme et du développement durable.
2. Recueillir et consolider des informations et données en matière de durabilité sociale du tourisme grâce notamment à la contribution des membres actifs en matière de formation et de recherche par la création d'un outil permettant l'observation et l'analyse des dimensions sociale, durable et solidaire du tourisme.
3. Inciter ses propres membres du secteur du tourisme social et solidaire à mettre en œuvre concrètement la durabilité sociale du tourisme dans leur offre de services tout en les encourageant à réaliser des activités de développement, d'évaluation, de recherche et d'innovation à cet égard.
4. Encourager la coopération en vue d'identifier et de développer des indicateurs mesurables et de favoriser par divers moyens de diffusion la prise en compte des critères et indicateurs de durabilité sociale du tourisme dans les politiques, stratégies et programme des administrations nationales, régionales et locales en charge du développement touristique.